



ACADÉMIE DE PARIS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'académie de Paris

Division des personnels enseignants du premier degré public

DE

Affaire suivie par :

Amel Benreguig

Tél : 01 44 62 41 07

Mél : amel.benreguig@ac-paris.fr

Bernadette Lesenfans

Tél : 01 44 62 42 12

Mél : Bernadette.Lesenfans@ac-paris.fr

12, Boulevard d'Indochine

CS 40 049

75933 Paris Cedex 19

Paris, le 30 mars 2023

La directrice académique
des services de l'éducation nationale
chargée des écoles et des collèges

à

Mesdames les enseignantes et Messieurs les
enseignants du 1er degré public

S/c de Mesdames les inspectrices et Messieurs les
inspecteurs de l'éducation nationale

23AN0070

Objet : mouvement intra départemental du 1er degré public pour la rentrée scolaire 2023 et affectations à titre provisoire (hors ASH)

Références :

- Lignes directrices de gestion ministérielles relatives à la mobilité des personnels (Bulletin officiel spécial n°6 du 28 octobre 2021) ;
- Lignes directrices de gestion académiques relatives à la mobilité des personnels

Elles sont également consultables aux adresses suivantes :

- listes directrices de gestion ministérielles : <https://www.education.gouv.fr/bo/21/Special6/MENH2131955X.htm>
- listes directrices de gestion académiques : https://www.ac-paris.fr/portail/jcms/p1_1073721/personnels-enseignants-d-education-et-d-orientation

Publics concernés :

Personnels enseignants du premier degré titulaires et titularisables au 1^{er} septembre 2023.

Calendrier :

La campagne de mobilité sera ouverte du 31 mars 2023 au 14 avril 2023 via la plateforme MVT1D.

Annexe :

Guide du mouvement intradépartemental rentrée 2023.

I – PRINCIPES GENERAUX

Le mouvement intra départemental doit permettre la couverture la plus complète des besoins d'enseignement devant élèves, y compris sur des postes qui s'avèrent moins attractifs que d'autres en raison de conditions particulières d'exercice des fonctions.

Les premières et nouvelles affectations des enseignants doivent garantir, au bénéfice des élèves et de leur famille, l'efficacité, la continuité et l'égalité d'accès au service public de l'éducation nationale et satisfaire les besoins des écoles en enseignants qualifiés.

La politique de gestion des ressources humaines mise en œuvre prend en considération la situation personnelle et les projets professionnels des candidat(e)s à la mobilité, dans la mesure des possibilités existantes.

Les personnels candidats à la mobilité trouveront l'ensemble des règles et barèmes applicables à la campagne du mouvement 2023 dans le **guide du mouvement** annexé à la présente circulaire.

II – INFORMATIONS ET CONSEILS AUX CANDIDATS

Le serveur MVT1D est ouvert du 31 mars à 12h00 au 14 avril 2023 à 12h00 (cf. le guide du mouvement 2023).

Les personnels candidats à la mobilité ont la possibilité de bénéficier d'un accompagnement dans la formulation de leurs vœux :

- en adressant un message à la **cellule infomobilité** à l'adresse mvtintra2023@ac-paris.fr
- en appelant la ligne dédiée Service Contact RH au 01 44 62 34 99

Des réunions d'information sont également proposées à distance le :

- mardi 4 avril 2023 de 17h30 à 19h00 : professeur(e)s des écoles stagiaires ;
- mercredi 5 avril 2023 de 16h30 à 18h00 : enseignant(e)s titulaires.

Les modalités de connexion et les codes seront adressés via la messagerie I-Prof.

III – RESULTATS DU MOUVEMENT INTRADEPARTEMENTAL 2023

Les résultats du mouvement seront communiqués par courriel sur I-Prof et consultables sur l'application MVT1D à compter du 26 mai 2023.

Les enseignant(e)s ayant l'obligation de participer aux opérations de mobilité porteront une attention particulière aux instructions figurant dans le guide du mouvement afin de formuler des vœux en toute connaissance de cause.

Les personnels de la division des personnels enseignants du 1^{er} degré public se tiennent à votre disposition pour vous accompagner et vous apporter aide et appui concernant votre parcours professionnel.

**La directrice académique des services de l'éducation nationale
chargée des écoles et des collèges**

signé
Christelle GAUTHEROT